

**COMMUNE DE
ST ERME OUTRE
ET RAMECOURT
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
19 juillet 2023

Date d'affichage :
19 juillet 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme REGNIER Aurélia (Pouvoir à M. RAULIN Patrick) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. Damien LECUYER) - Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à M. COINTE Frédéric).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel

M. Damien THIRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

29 - 2023
TARIF CANTINE

Le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2021 fixant le prix du repas à la cantine à 4,20 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il rappelle également que lors du conseil municipal du 13 décembre 2022, la délibération modifiant le prix du repas à la cantine a été refusée.

Il précise que notre fournisseur de repas a augmenté sa tarification de 14 % et que cette augmentation sera effective au 1^{er} septembre 2023.

Au regard de cette importante augmentation, la commission des finances propose que la commune prenne en charge 7 % de l'augmentation, le reste sera supporté par les familles, ce qui fixerait le tarif du repas à la cantine à 4.50 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer le prix du repas à 4.50 euros à compter du 1^{er} septembre 2023.

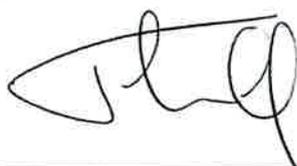
Après en avoir délibéré, cette décision est **acceptée à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet
le : **28 JUIL. 2023**

Alain NORMAND
Le Maire,

Damien THIRAULT,
Le secrétaire de séance.



Alain NORMAND,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20230725-29-2023-DE
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023